

Le concordat de la HEP-BEJUNE revu

Une large consultation a récemment été lancée sur la révision du concordat de la HEP-BEJUNE. Adopté en 2000, ce document devait être revu. Les pratiques dans bien des domaines ne correspondent plus au texte d'alors. L'Intersyndicale BEJUNE a participé à la consultation.

.....
Rémy Meury, secrétaire général du SEJ



Sans rentrer dans les détails de la longue réponse de l'Intersyndicale BEJUNE, il vaut la peine de reprendre quelques points essentiels. Il est fondamental, en préambule, d'insister sur le fait que les remarques faites relevaient de principes et ne visaient en aucune manière des personnes. La nécessité de mettre en place un processus participatif a guidé la rédaction de sa réponse.

L'Intersyndicale BEJUNE soulignait que dans le concordat adopté en 2000, deux organes consultatifs étaient institués pour conseiller le CoStra: la Commission scientifique et le Conseil de la HEP. Ces deux organes avaient pour but, semble-t-il, d'instituer un vrai dialogue entre les autorités, la direction de la HEP et la communauté scientifique, respectivement la société civile. Ces deux organes ont disparu rapidement, en raison principalement d'un manque d'enthousiasme et de collaboration du côté de la direction de la HEP de l'époque.

Du côté des formateur-trices et des étudiant-es, les organes censés les représenter ont fonctionné, mais avec le sentiment largement répandu chez les membres de ces deux organes de ne pas être véritablement écouté-es, à peine entendu-es.

Le partenariat entre tous les acteurs dans une institution de cette importance est fondamental. De ce point de vue, l'Intersyndicale, dans sa réponse, s'est inquiétée que l'on ne considère plus suffisamment les employé-es et les partenaires sociaux ou institutionnels comme des forces de propositions et d'améliorations du fonctionnement de l'institution. Elle a également manifesté de sérieux doutes quant

à la volonté de faire du recteur un patron en le désignant comme un organe décisionnel ayant la compétence notamment de nommer l'ensemble du personnel, y compris ses collègues du rectorat.

Les réponses apportées par le Comité stratégique et le rectorat après la consultation sont plutôt rassurantes. Une bonne partie des propositions faites par l'Intersyndicale apparaissent dans la version du concordat revu. Dans le cas contraire, il faut admettre que des explications argumentées ont été apportées. On peut considérer que cette nouvelle version est globalement satisfaisante. Le point principal aux yeux de l'Intersyndicale, le statut du recteur, a été atténué. Autre principe majeur, la notion de partenariat est davantage présente, même si le texte reste éluusif sur les compétences des partenaires sociaux, et plus particulièrement de la Commission du personnel.

Il appartient à présent aux parlements des trois cantons de se prononcer. Cela devrait être le cas lors du premier semestre de 2020. La décision de chaque parlement porte sur une adoption du concordat, une ratification en fait, car la possibilité d'apporter des modifications n'est pas accordée aux législatifs cantonaux.

L'Intersyndicale BEJUNE continuera de rappeler la nécessité de l'entendre dans un esprit de collaboration bien compris en faveur du bon fonctionnement de l'institution.



+41 (0)32 422 48 00
www.sej.ch

Dix ans de bon air dans les idées

Depuis dix ans, la Fondation O2, qui a son siège à Delémont, développe des programmes et projets en lien avec la prévention, la promotion de la santé et le développement durable. Certains s'adressent plus particulièrement aux écoles. Ils ciblent les addictions, l'image de soi ou l'alimentation.

Catherine Friedli

«L'école permet d'atteindre tous les enfants, elle offre de belles opportunités de mettre en place des habitudes de vie», dit Tania Schindelholz, responsable de projets chez O2. Mais comment promouvoir le bien-être au sein des établissements scolaires? Les approches sont multiples. Déjà au Québec et adapté par la Fondation O2 pour le Jura et en Valais, le programme #moicmoi soutient les écoles dans la promotion de la santé psychique. Le programme a pour but de faire connaître l'influence des modèles de beauté sur les jeunes, et vise également à renforcer les compétences de vie, à travers la thématique de l'image corporelle et de l'estime de soi. Pas inutile à une époque où seul un gros tiers des ados se dit à l'aise avec sa silhouette. L'école secondaire de Courrendlin utilise #moicmoi depuis trois ans, moyennant une formation spécifique des enseignant·es intéressé·es, et le soutien des parents. L'alimentation est ainsi abordée avec les élèves de 9e, l'image corporelle en 10e et la problématique des réseaux sociaux en 11e. Les ACM, le français, l'économie familiale: diverses disciplines sont propices à évoquer la thématique. Des intervenant·es externes sont également sollicité·es pour témoigner, un ancien body builder dopé aux amphétamines ou une personne ayant souffert d'anorexie. Le tout est «PER compatible».

Courir le nez bouché?

Le programme de prévention RE-Action, développé avec Addiction Jura, vise à montrer concrètement les effets de l'alcool et du tabac sur le corps, lors des leçons d'EPS. Loin du discours moralisateur, il prêche contre les addictions via le sport, dans différents ateliers. Courir un relai le nez bouché avec une paille dans la bouche pour respirer, arpenter un parcours d'adresse avec sur les yeux des lunettes brouillant la vue... Ces expériences valent tous les discours pour prendre la mesure des effets du tabac sur le souffle et de l'alcool sur les réflexes. Ces interventions se font dans toutes les classes de 11e du canton du Jura.

Une approche à plusieurs acteurs

En 1997 naissait le Réseau suisse d'écoles en santé. Dans le Jura, vingt-quatre écoles, dont toutes les écoles secondaires, ont adhéré à ce projet. Depuis 2017, le Réseau jurassien d'écoles en santé est devenu le Réseau d'écoles21, ajoutant à son arc la thématique



de la durabilité. Pour les acteurs du projet, Fondation O2 et Service de l'enseignement, l'approche du Réseau d'écoles21 se veut dynamique et globale, en réunissant plusieurs acteurs. «C'est une forme d'éducation à la citoyenneté», qui aménage la vie scolaire dans son ensemble de manière responsable envers soi-même et autrui, l'environnement, les processus économiques, les réalités locales et globales. À Courroux, une «classe flexible» de 6e a vu le jour, qui permet aux enfants de travailler dans d'autres postures qu'assis·es à leur banc, et plus de liberté dans la réalisation de leurs activités. À Fontenais, où le corps enseignant souffrait d'isolement, des synergies se sont mises en place entre l'école et les autorités. L'école ne se sent plus comme un îlot au milieu du village, mais plus ouverte, plus intégrée, et le monde devient tout à coup plus intelligible. Parallèlement à ces divers programmes, la plateforme www.guide-ecole.ch fournit aux enseignant·es et aux directions d'écoles des pistes, des outils, des recommandations autour des thèmes cités ci-dessus. Elle est commune aux cantons de NE, JU, FR, VD, VS, et permet aussi de mettre en avant les projets d'écoles!

L'adresse du site (très riche) de la Fondation O2: www.fondationo2.ch

Tous les sens en éveil par la grâce du verger

À Saint-Imier, les élèves de Brigitte Schneider sont entré·es à la «grande école» par la porte du verger, en collaboration avec le Parc Chasseral, Rétropomme et la Bourgeoisie locale.

Dominique Egglar

Il avait beau pleuvoir des cordes, le 28 novembre sur les hauts de Saint-Imier, la joie et l'enthousiasme habitaient les élèves de 3H de Brigitte Schneider. Une vingtaine de bambins qui ont très vite réchauffé leurs membres en piochant, pellant, creusant et remblayant, afin de planter trois magnifiques arbres fruitiers. Le long d'une allée bordant le cimetière pourront bientôt être cueillies, grâce à eux, des prunes jaunes de Mervelier, des poires Fernatte de Buix et des pommes Reine des reinettes. C'est bien évidemment dans le cadre du projet *Graine de chercheurs*, mené par le Parc régional Chasseral, que cette classe s'intéresse aux vergers durant toute l'année scolaire. Une manière très attractive de se pen-

cher sur la biodiversité, sa diminution dramatique, ses besoins, les actions possibles pour la soutenir. «J'aurais certes préféré mener ce projet en 4H, mais j'ai été heureusement surprise par l'enthousiasme de mes élèves. En plaçant l'année sous ce thème, nous débouchons sur quantité d'apprentissages inscrits au PER, de l'étude de l'environnement à l'éducation artistique, en passant notamment par les cinq sens.» Brigitte Schneider ne regrette surtout pas son choix, avis aux intéressé·es! Quant à ses élèves, il n'était qu'à les voir mener cette action de plantation, encadré·es par des animateurs du Parc, le responsable de Rétropomme ou encore le président de bourgeoisie locale, pour se rendre compte que *Graine de chercheurs* tape dans le mille.

La lutte syndicale a payé: enseignants primaires reclassés

Victoire syndicale fin novembre au Grand Conseil bernois: à l'unanimité, les députés ont accepté une motion socialiste déposée en mars dernier (évidemment cosignée par Peter Gasser, coprésident du SEFB) et demandant des mesures concrètes pour rendre le métier d'enseignant·e plus attrayant dans le canton. Le texte s'inquiétait de la pénurie d'enseignant·es, particulièrement au niveau primaire.

Une affaire de longue haleine

Voici bientôt deux bonnes décennies que le syndicat se préoccupe d'une situation jugée très insatisfaisante, ainsi que l'avait révélé une étude menée en 1999 déjà. Bernhard Pulver, l'ancien directeur de l'Instruction publique, avait vainement tenté en 2017 de revaloriser les traitements des enseignant·es primaires. Aujourd'hui cependant, et grâce sans doute à la pénurie inquiétante d'enseignant·es dans tout le canton, le Conseil-exécutif partage l'avis du SEFB et des syn-

dicats. Dans sa réponse à la motion Wildhaber, il annonçait en effet sa volonté de faire passer immédiatement en classe de traitement 7 (6 actuellement) tous et toutes les enseignant·es bernois·es de l'école primaire, 1-2 H compris ainsi que celles et ceux des écoles de musique. Cette décision coutera environ 8 millions et demi de francs l'an prochain, puis une vingtaine de millions par la suite. Le prix à payer pour rendre cette profession plus attrayante, auprès des hommes également.

Quelques jours après avoir accepté cette motion, le Grand Conseil a approuvé également le budget 2020 et le Plan financier 2020-2023 de l'État, lesquels prennent en compte les dépenses supplémentaires nécessaires à ce reclassement. Enfin!

On ne manquera pas de souligner qu'une telle victoire est à mettre au compte des syndicats d'enseignant·es, qui n'ont jamais baissé les bras dans ce domaine comme dans tous ceux où ils mènent une lutte constante pour protéger leurs membres. (de)

Le SEFB recule pour mieux sauter

Rattachement à Formation Berne: la décision est reportée de six mois, pour compléments d'études et mise au point d'un règlement particulier.

Dominique Egger

Réuni-es en assemblée générale extraordinaire le 18 novembre dernier à Tavannes, une trentaine de membres du SEFB ont renvoyé de quelques mois toute décision concernant un rattachement à Formation Berne. Si rien n'est remis en question sur le fond, le statut particulier du SEFB, au sein de sa (très probable) future entité, demande à être précisé clairement.

Complexe

Peter Gasser, coprésident, rappelait à Tavannes que les rencontres sont fructueuses, depuis deux bonnes années, entre les représentant-es du SEFB et de Formation Berne. Dès lors, les deux parties espéraient bien entériner leur mariage pour le début 2020, lequel devait faire l'objet de votes en assemblées de novembre.

L'intérêt de tous les francophones

Dans la discussion qui a suivi la présentation, la question s'est posée de savoir pourquoi le SEFB ne pourrait pas obtenir simplement le même statut que les membres francophones de Formation Berne. Or ces derniers, relevait Peter Gasser, n'ont ni secrétariat, ni service particulier adapté aux spécificités de l'enseignement romand. «Durant ces deux ans de discussions, ils se sont rendu compte du grand travail effectué par le secrétaire syndical du SEFB. Alain Jobé s'est d'ailleurs occupé de quelques dossiers de membres FB, à leur entière satisfaction.»

Au statut des francophones de Formation Berne, il manque également toute représentation, à la HEP BEJUNE, au SER, entre autres. Sans compter les prises de position adaptées à nos spécificités, qui ne sont de loin pas que linguistiques.

Un SEFB fort est dans l'intérêt de tous les enseignant-es bernois-es francophones, les membres de Formation Berne l'ont parfaitement compris, qui comptent fortement sur un rapprochement.

Quant aux points délicats pour lesquels était décidé ce report de six mois, il était précisé notamment que Formation Berne est organisée en fractions et régions; or le SEFB constitue à la fois une fraction et une région, ce qui induit par exemple un double budget. De surcroît, il est indispensable de détailler les tâches relevant de la Centrale, que les président-es des autres fractions n'ont donc pas à assumer, ceci pour expliquer clairement la charge de travail portée par nos coprésident-es.

Or à quelques jours de ces réunions, nos deux coprésident-es ont décidé de reporter cette décision. «Nous ne pouvions pas vous faire voter sur un contrat encore bien trop flou. Certes, nous avons beaucoup avancé, et nos partenaires ont parfaitement admis la nécessité de nous accorder un statut particulier, qui se calque sur nos nombreuses spécificités», soulignait Peter Gasser.

Au fil des discussions, il est cependant apparu que la prise en compte de ce statut particulier est plus complexe que prévu et doit se traduire par un règlement ad hoc. Règlement qui doit encore être couché sur papier.

Flux financiers

Les modalités financières du contrat de mariage, elles aussi, demandent encore des éclaircissements. Bonne nouvelle et signe très positif pourtant dans ce domaine: en assemblée de mi-novembre dernier, les délégué-es de Formation Berne ont approuvé un budget 2020 qui prend en compte déjà une hausse de charges due à l'arrivée du SEFB. «Cette augmentation n'a pu être chiffrée précisément. Cependant, les délégué-es ont accepté l'idée de futures dépenses supplémentaires liées à nos besoins spécifiques; des besoins inhérents certes à la langue, mais également à notre fonctionnement et à nos centres d'intérêt.»

Une nécessaire souplesse

De son côté, le SEFB devra indubitablement accepter d'apporter des modifications à son fonctionnement. «Nous devons nous aussi faire preuve de souplesse.»

Les six prochains mois seront donc consacrés à la mise au net des flux financiers et du règlement destiné aux francophones. «En mai prochain, pour l'assemblée générale 2020, nous arriverons avec un projet cette fois ficelé», garantit Peter Gasser.

Nous serons pionniers!

Pino Mangiaratti, président de Formation Berne qui avait fait le déplacement de Tavannes, rassurait l'assemblée, lui aussi: «Ce mariage va se faire. Aucun obstacle n'est insurmontable, loin de là, mais nous devons nous montrer désormais plus concrets et plus précis.» Et l'invité de souligner: «Je me réjouis que nous soyons pionniers, puisque même le SER et LCH travaillent à leur rapprochement.»

L'assemblée a approuvé sans un pli la modification proposée des statuts, laquelle permettra, le moment venu, d'approuver une fusion avec Formation Berne, sans devoir passer par une dissolution et un vote par correspondance.

Sus à la modestie!

Cette assemblée extraordinaire se penchait également sur la situation financière actuelle du SEFB, sujet qui débouchait sur un appel à mieux «vendre» le syndicat et son travail.

Le secrétaire syndical Alain Jobé présentait les résultats attendus pour la fin de cette année. «Au niveau des dépenses, le budget est parfaitement respecté. Par contre, nous attendons encore le versement de cotisations, pour quelque 30 000 francs... Et malheureusement, cela demande beaucoup de travail pour récupérer ces dûs.»

Quant au budget 2020, son équilibre sera difficile, étant entendu le grand nombre de retraites prévues à court terme.

Ne nous quittez pas...

La discussion ouverte, on en appelait aux futur-es retraité-es, afin qu'ils-elles demeurent membres, en reconnaissance de la protection que le syndicat leur a assurée durant toute leur carrière.

La remarque était formulée également que dans trois

cantons romands, les président-es de syndicat sont rémunéré-es par la Direction de l'instruction publique. Or Josy Stolz, coprésidente, prévenait: «Cet avantage financier n'est pas innocent: comment s'opposer ensuite à la Direction cantonale qui vous rétribue?»

On s'inquiétait également du faible taux de syndicalisation chez les jeunes enseignant-es. «L'utilité du syndicat ne leur apparaît pas forcément. Durant les années Pulver, nous avons pu compter sur une collaboration très efficace, qui a occulté les dangers que court toujours la profession et l'école en général», estimait Peter Gasser.

Montrez-vous!

C'est à une jeune membre, justement, que revenait l'appel le plus pressant: «Le syndicat est beaucoup trop modeste, il ne revendique pas suffisamment ses victoires. Les enseignant-es ignorent, conséquemment, de quoi vous les protégez», affirmait-elle en exhortant le Comité central à se montrer, à publier les résultats concrets du travail énorme mené par le secrétaire syndical.

en bref... berne francophone

La Cantonale à Moutier

Le Musée jurassien des arts de Moutier et le Centre d'art Pasquart de Bienne participent une nouvelle fois à la Cantonale Berne Jura, cette exposition qui met cette année en lien neuf lieux et 179 artistes (choisis parmi quelque 350 candidatures), du Noirmont à Thoun, de Porrentruy à Langenthal.

En Prévôté sont exposés 36 artistes et duos d'artistes provenant des deux cantons. Peintures, photographies, estampes, installations et broderie dialoguent au musée dont la conservatrice, Valentine Reymond, propose une visite guidée le **15 janvier à 18h30**.

Comme de coutume, des visites sont organisées sur demande pour les classes (032 493 36 77, info@musee-moutier.ch, www.musee-moutier.ch). L'exposition est visible jusqu'au 2 février 2020.

À Bienne, 56 œuvres multiplient les supports et techniques, jusqu'au 19 janvier 2020. Une performance est proposée le 9 janvier à 19 h (www.pasquart.ch, 032 322 55 86).



+41 (0)32 492 52 56
www.sefb.ch

Du droit à la différence

Dans une société plurielle, traversée par de multiples courants de pensée attisés par la facilité de l'internet, nous voyons fleurir une quantité de revendications à la différence, qu'elle soit physique, religieuse, sexuelle ou philosophique. La mobilité et l'ouverture de certaines frontières ont, quant à elles, permis à la population suisse d'augmenter malgré la baisse de la natalité, en accélérant la formation d'une société multiculturelle.

Pierre-Alain Porret, président du SAEN



Le Plan d'études romand (PER), rédigé au début du XXI^e siècle, est arrivé à point nommé pour accompagner une réforme en profondeur de l'école, laquelle ne pouvait pas rester uniquement spectatrice d'un tel bouleversement. Début novembre, un colloque de la CIIP a réuni à Fribourg des représentant-es de tous les cantons pour débattre sur le thème de la Formation Générale (FGE), en particulier dans l'optique du «vivre ensemble» et de «l'exercice de la démocratie».

On y a souligné que le «vivre ensemble» s'était bien développé dans les classes romandes. En effet, c'est une excellente occasion pour permettre à nos élèves, toutes et tous tellement différent-es, d'apprendre à se connaître mieux, à se respecter et à grandir collectivement en diminuant les tensions. De nombreuses actions sont ainsi entreprises régulièrement pour développer de meilleures compétences relationnelles chez les élèves. «L'exercice de la démocratie» semble, lui, plus difficile à mettre en œuvre. Il faut souligner que cela exige que l'enseignement s'affranchisse quelque peu de la logique cloisonnée des branches scolaires afin de construire des projets transversaux et participatifs. Il s'agit d'apprendre à concevoir la formation sur un mode plus global, et cela implique d'accorder aux enseignant-es une certaine liberté de manœuvre, du temps, des moyens et des formations spécifiques.

Tous différents, et tous pareils...

La reconnaissance de la différence permet à l'individu de se reconnaître lui-même, puis de considérer l'altérité de ses

proches en acceptant toute la richesse qu'apporte la diversité. Dans cette optique, la population suisse, en se métissant de plus en plus, ne peut que se fortifier et gagner en compétitivité. L'exemple de l'équipe nationale de football n'en est qu'un parmi d'autres. Toutefois, particulièrement chez les jeunes, le besoin d'appartenance à un groupe est aussi un puissant moteur de motivation. L'éloge de la différence doit donc être complété par la prise en compte des ressemblances, par la recherche de valeurs communes et l'élaboration de projets collectifs. Philippe Meirieu, de passage à Delémont pour le congrès du SEJ cet automne, a su nous le rappeler avec force.

Ce subtil mais puissant équilibre a fait la force de la Suisse moderne qui a décidé dès 1848¹ de donner la parole à chacun-e par le biais de la démocratie directe, tout en créant un système où les élues des différents parlements communaux, cantonaux et fédéraux sont obligé-es de travailler constamment, toutes et tous ensemble, à rechercher des compromis pour gouverner.

Et si, réalisant l'importance catégorique de ce constat pour notre société, nos autorités faisaient de la FGE la branche principale à l'horaire scolaire? Peut-être que les défis du futur nous y amèneront un jour...

¹ Et non pas 1291, n'en déplaise à certain-es!

Le DEF présente son plan d'éducation numérique

Le 26 novembre, accompagnée par les chefs de service de l'enseignement obligatoire (SEO), des formations postobligatoires (SFPO) et de celui de l'office de l'informatique scolaire (OISO), la cheffe de département présentait à la presse le rapport tout récemment adressé au Grand Conseil.

Pierre Graber

Il y a près de vingt ans, le canton de Neuchâtel avait adopté un premier plan d'intégration des technologies de l'information et de la communication dans les écoles du canton. La mise en réseau des collèges, voire des classes, et la création du RPN¹ ont placé Neuchâtel en pointe dans le domaine. Le vote de 2001 s'est donc traduit par la mise en œuvre du projet ICT 01-04. À son échéance, un quart des 12 millions budgétés n'avait pas été dépensé et a *grosso modo* été alloué à son successeur pour les années 05-07.

Récemment, pressé-es par les milieux économiques, les politicien-nes se sont saisi-es du sujet et les autorités scolaires n'ont guère eu de choix. Compte tenu des faibles moyens du canton, le Conseil d'État demande ainsi au parlement d'allouer 24 millions (quand même!) pour le nouveau plan d'Éducation numérique² s'étendant de 2020 à 2025. La répartition est à peu près la suivante: 7 millions pour la scolarité obligatoire (à quoi s'ajoutent 4 millions à la charge des communes), 15 millions pour le secondaire II et près de 3 millions pour le Service de l'informatique de l'État (prestataire de services).

Effet de manche?

Au moment de comparer les efforts produits dans les divers cantons, la tentation de réaliser ici ou là des coups d'éclat a été évoquée. Neuchâtel échappe évidemment au phénomène...

Même si c'est encore de la musique d'avenir, cela implique une mutation importante tant pour la scolarité obligatoire qu'au-delà. L'ajout de périodes d'éducation numérique de la 7^e à la 10^e année³ représente ainsi un effort considérable. L'histoire encore récente incite toutefois à la prudence. En effet, à côté de la mise en place de référent-es dans les centres, très peu de moyens sont engagés pour espérer un véritable changement de paradigme. Cela pourrait rappeler l'incohérence vécue au cycle 3 lors de l'abandon de l'enseignement de l'informatique en demi-classe, avant sa disparition puisqu'elle devait être intégrée dans les autres branches...

L'éducation numérique ne se limite pas au travail avec l'ordinateur, cela a été heureusement illustré à l'occasion de la conférence de presse. Mais quand cet ou-



Mme Maire-Hefti suit les instructions d'Élias (fantasme de syndicaliste...)

til est indispensable (et ce sera souvent le cas), il faut que les conditions de son utilisation soient à la hauteur des intentions. Le mythe de l'habileté technique innée des nouvelles générations ayant vécu, comment accompagner chaque élève dans sa progression pour le conduire à la maîtrise de l'outil... si l'enseignant-e doit gérer une vingtaine d'élèves? Le nombre de postes de travail dans la salle n'est qu'un facteur; l'essentiel tient plutôt à la qualité de l'accompagnement des élèves, impossible avec un effectif complet.

Et puis, tout aussi important, comment faire pour que l'enseignant-e puisse «Donner envie d'acquérir des savoirs utiles pour agir dans un monde connecté» sans une formation conséquente l'amenant à sa propre maîtrise? Les 500'000 francs prévus pour la formation continue génèrent le scepticisme. Pour illustrer le fossé, c'est quatre fois moins que dans le projet ICT 01-04 aux ambitions pourtant moindres! C'est bien joli d'affirmer (à plusieurs reprises) qu'on veut «Soutenir les enseignant-es dans leur nouveau rôle». Mais à la lecture des montants engagés, cela ressemble bel et bien à un effet de manche!

¹ Réseau pédagogique neuchâtelois

² www.ne.ch/medias/Documents/19/11/19032_Rapport_education_numerique.pdf

³ Pas en 11^e pour cause d'options

Cette tribune ne reflète pas une prise de position du syndicat ni de son comité. Elle ne fournit pas une formule clé en main à appliquer telle quelle, mais se veut une base de réflexion à un débat à poursuivre sur nos sites (Educatriceur / SAEN) pour que les progrès de l'évaluation au cycle 3 puissent être considérés comme un effet positif de la réforme.

Vers une révolution de l'évaluation à l'école obligatoire neuchâteloise?

John Vuillaume

La rénovation du secondaire I (cycle 3) induit de profondes réflexions dans les esprits des collègues concerné-es. Il ne semble plus possible de gérer les nombreux-euses élèves décroché-es au niveau 1 en maintenant une évaluation sommative dépréciative pour celles et ceux dont les résultats scolaires sont démotivants.

L'idée d'un portfolio par branche et par élève, avec une évaluation certificative en fin d'année, fait son chemin. Le maître d'apprentissage ou la directrice de lycée en tireraient davantage profit que d'une moyenne arithmétique bien trop abstraite.

Dans cette optique, il semblerait utile et indispensable que le Service de l'enseignement obligatoire (SEO) se charge d'élaborer un portfolio des compétences commun à tout le canton, standardisé quant aux objectifs,

mais personnalisé et individualisé quant au rythme de travail. Des outils existent¹ qui en permettraient la réalisation. Ce document cantonal devrait traduire les objectifs du plan d'études romand (PER) en un parcours d'apprentissage adapté au fonctionnement de l'école neuchâteloise. Il n'y a pas loin de la coupe aux lèvres: l'horizon d'un véritable enseignement différencié tout au long de la scolarité obligatoire n'a probablement jamais été aussi proche. Reste à faire sauter le verrou de l'évaluation!

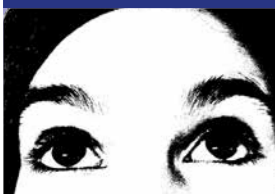
Le mur de Berlin que l'on croyait éternel est tombé il y a trente ans: pourquoi celui de l'évaluation sommative ne connaîtrait-il pas le même sort? •

¹ dont au moins un logiciel gratuit et libre

De la suite dans les idées...

Lors de la Journée syndicale, à la demande de nombreux-ses collègues, le SAEN a décidé d'organiser une soirée de réflexion à propos des recommandations du DEF sur les devoirs. Celle-ci aura lieu le **jeudi 16 janvier 2020**, à 19 h, à l'aula du collège des Coteaux à Pesieux. (pap/pg)

la vigie



Amertume

L'enseignant-e formé-e à l'École normale de Neuchâtel à la fin du XXe siècle subit une retenue salariale de 15% s'il lui vient l'idée d'enseigner dans un autre cycle que celui mentionné sur son titre. Pour parer à cette infortune, notre canton et ses voisins romands prescrivent une formation initiale ou complémentaire, très intense. De fait, c'est inaccessible si le salaire est le seul de la famille, à moins de bénéficier d'un héritage opportun!

Cette pratique interpelle, sachant qu'il est fréquent que des personnes non formées soient engagées. En effet, selon les degrés et les cercles scolaires, les diplômé-es ne se bousculent pas au portillon lorsqu'un poste est mis au concours. Que faut-il privilégier? Les compétences d'enseignant-es incomplètement titré-es mais pratiquant depuis des années, maîtrisant la gestion de classe, les pratiques d'évaluation par compétences et les relations avec les parents? Ou la possible fragilité d'individus dépourvus de pratique pédagogique, mais volontaires? Que l'on choisisse l'un ou l'autre, le traitement sera le même, à quelques centaines de francs près. Et la pastille est amère, difficile à avaler. •

Sorties scolaires: des craintes de voir leur nombre diminuer

Suite à l'arrêt du Tribunal fédéral relatif à la gratuité de l'école, des craintes de voir le nombre de sorties scolaires diminuer selon les communes se sont fait entendre. Une interpellation urgente sur ce sujet a d'ailleurs été déposée au Conseil communal de Lausanne par M. Benoît Gaillard et consorts début novembre.

Dans sa réponse, la Municipalité rappelle que la Ville de Lausanne offre depuis de nombreuses années un large panel d'activités à visée pédagogique et sportive pour les presque 14'000 élèves lausannois de la scolarité obligatoire. Elle octroie également des aides individuelles aux familles qui en font la demande pour financer les camps, activités et voyages.

La Municipalité se réjouit de la mise en œuvre du principe de gratuité de l'école pour les parents et souhaite traduire celle-ci, d'entente avec les directions d'établissements, par une répartition équitable des camps et excursions scolaires entre les élèves lausannois, dans une perspective d'égalité des chances.

Néanmoins, cette décision a des implications financières et organisationnelles pour la Ville de Lausanne, qui ont nécessité un important travail depuis le printemps 2019, en collaboration étroite avec les directions d'établissements scolaires. Il en résulte des dispositions concrètes, à l'attention des enseignant-es, qui définissent le nombre d'activités auxquelles ont accès les différentes classes et le budget à disposition, par activité et par élève. Les charges supplémentaires découlant de la reprise des montants financés jusqu'à présent par la contribution des parents sont estimées à 400'000 francs par an, et ont pu être intégrées aux budgets des années 2019 et 2020. (com./réd.)



Formation continue: apprendre à collaborer en EPS

Organisée tous les deux ans par l'UER EPS de la HEP Vaud, la journée de formation continue destinée principalement aux enseignant-s des classes 1 à 8P (en particulier les généralistes) se déroulera à Lausanne (à la HEP) le 5 février 2020, de 8h30 à 17h, sur le thème **Coopérer pour apprendre – Apprendre à Collaborer en EPS**.

La journée sera lancée par une conférence d'Océane Drouet, puis sera occupée par différents ateliers:

Atelier A: L'acroport. Réaliser des pyramides humaines simples puis complexes nécessite un véritable travail de groupe dans lequel chaque individu a un rôle à jouer dans un but commun de réussite.

Atelier B: Les agrès. Comment mettre en pratique la méthode d'apprentissage coopératif Jigsaw¹ (présentée dans la conférence) en utilisant les engins de la salle de gymnastique.

Atelier C: Le jeu. De toute évidence, le jeu favorise de nombreuses interactions entre partenaires. Une nouvelle approche de nos jeux traditionnels, *Les Burner Games*®, permet de vivre intensément le mouvement et l'esprit d'équipe.

Lien direct vers l'inscription à la Journée cantonale formation continue EPS primaire 2020 jusqu'au 10 janvier 2020: www.conftool.com/hepvd-jcfceps20/ ou www.conftool.com/hepvd-jcfceps20/index.php?page=index

(com./réd.)

¹ Lire à ce sujet *Coopérer en éducation physique*, Educatriceur 5-2019

Les membres des associations et syndicats cantonaux d'enseignants affiliés au SER bénéficient d'un rabais de 19% sur l'assurance vélo et sur d'autres encore.

Generali Assurances
T +41 800 881 882
partner.ch@generali.com
generali.ch/ser



Collections Invisibles 2019
Les sports d'hiver au Musée



20 septembre 2019
4 avril 2020

mcah



Collections invisibles 2019: Les sports d'hiver

Dans le cadre des Jeux Olympiques de la Jeunesse Lausanne 2020 et de son riche programme d'animations culturelles et sportives «Lausanne en Jeux!», le Musée cantonal d'archéologie et d'histoire consacre ses Collections invisibles 2019 à la pratique des sports d'hiver dans le canton de Vaud, plus précisément dans le Jura vaudois, durant la première moitié du XXe siècle. Les objets exposés font partie de la collection Daniel Lehmann, constituée exclusivement de pièces fabriquées ou utilisées dans la Vallée de Joux. Les collections du Musée cantonal d'archéologie et d'histoire MCAH (Palais de Rumine, Lausanne) sont en grande partie méconnues. Seuls quelque deux mille objets, témoignant de l'histoire vaudoise, sont exposés de manière permanente. Le MCAH a décidé de mettre en valeur, chaque année, un aspect de ses collections invisibles. Ouvert tous les jours - sauf le lundi - jusqu'au 4 avril. Entrée libre. www.mcah.ch/expositions/expositions-temporaires/ (com./réd.)

Des jeunes mobilisé-es pour faire connaître les droits de l'enfant

Ils ont entre 12 et 17 ans et ils ont eu carte blanche pour célébrer le 30e anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant (CDE). Ils ont proposé des animations pour d'autres enfants à la maison de quartier de Chailly, à Lausanne, afin de mettre en lumière des droits parfois moins connus: le droit à l'information, à l'éducation ou encore au temps libre et aux loisirs. Par le jeu, le théâtre et des activités sportives, ces jeunes ont sensibilisé près d'une centaine d'enfants le temps d'un après-midi marqué par la visite de la cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC). Un film court mais fort retrace le parcours de ce groupe de douze adolescent-es depuis leurs premières discussions sur ce que représentent pour eux les droits des enfants jusqu'à la réalisation de leur projet du 20 novembre 2019. Il est disponible sur YouTube: *Des jeunes mobilisés pour faire connaître les droits de l'enfant.* (com.)

FinanceMission au Salon des Métiers et de la Formation

Comme l'année dernière, l'association FinanceMission a présenté ses activités et son moyen d'enseignement, reconnu par la CIIP comme ressource numérique complémentaire, aux enseignant-es présent-es sur le Salon. Ce moyen d'enseignement destiné à former les jeunes à l'utilisation de leur argent afin de lutter contre l'endettement est disponible gratuitement en ligne (www.financemission.ch). Comme l'ont rappelé les hôtes du stand, il ne contient aucun placement de produit, ni de publicité et il correspond à la charte éthique de l'association. (réd.)



La Banque De Ressources Pédagogiques vous souhaite de belles ressources sous le sapin!

bdrp.ch - info@bdrp.ch



Le plaisir d'enseigner pour 976 diplômé-es

C'est devant un parterre de près de 1200 personnes, et en présence de la cheffe du DFJC Mme Amarelle, que la HEP Vaud a délivré, le 8 novembre dernier, 993 titres, dont 740 diplômes en formation de base et 253 en formations postgrades, pour 976 diplômé-es. Lors de son allocution, le recteur de la HEP, Thierry Dias, a tenu à faire passer un message plein d'espérance, marqué par l'importance du plaisir d'enseigner: «Quels que soient les écueils inévitables, ne boudez jamais le plaisir d'enseigner! C'est là que se niche votre pierre philosophale. Le plaisir d'enseigner, c'est jouer sa propre interprétation dans une partition réglée. Le plaisir d'enseigner, c'est faire pétiller les cerveaux, c'est mettre les intelligences à l'affût, c'est donner le gout de la découverte, la soif d'apprendre. Y a-t-il mission plus formidable?» Bienvenue dans le métier! (com./réd.)



Fournitures scolaires: insatisfactions

Suite à l'arrêt du Tribunal fédéral concernant la gratuité de l'école, les Autorités fribourgeoises ont pris les décisions suivantes: les fournitures scolaires sont à la charge de l'État tandis que le financement des activités extrascolaires reste aux mains des communes. Afin de trouver une manière de faire pour les fournitures, un groupe de travail auquel nous avons participé a été mis en place et des décisions ont maintenant été prises. Elles nous ont été présentées le 25 novembre et les principes entreront en vigueur dès la rentrée 2020, donc pour la prochaine commande du printemps. Le budget alloué est fixé à 6,5 millions de francs et cette donnée est incontournable. Une liste indicative par élève a été préparée, laissant une marge de manœuvre pour adapter sa commande aux différentes pratiques, avec une base de matériel à fournir (crayons, cahiers, classeurs...), un forfait pour les AC (Fr. 60.-), les AV (Fr. 20.-) et le matériel de classe (Fr. 6.-). Cette somme sera attribuée à chaque élève suivant les degrés. Un petit solde reste pour les photocopies (Fr. 10.-!) qui demeureront à la charge des communes faute de moyens supplémentaires débloqués. Comme pour les moyens d'enseignement, les directions d'établissement reçoivent l'autorisation de commander et d'acheter des fournitures en fonction du nombre d'élèves. La majeure partie des commandes devra obligatoirement se faire auprès de l'Office cantonal du matériel scolaire (OCMS) si celui-ci dispose des fournitures souhaitées; on pense là à tout ce qui touche les Activités créatrices (AC) notamment. Cependant il n'y aura pas de compte ouvert pour les écoles ou de transfert d'argent. Et c'est là que le bât blesse et que la procédure se complique. Pour l'achat de fournitures dans d'autres commerces, l'enseignant-e devra s'assurer de sa disponibilité ou non à l'OCMS. Si l'article n'est pas disponible, il-elle peut l'acheter dans un autre commerce après s'être assuré-e auprès de son responsable d'établissement (RE) qu'il-elle dispose du montant et qu'il-elle peut effectuer l'achat. Si le commerce l'accepte, une facture sera remise et dans le cas contraire l'enseignant-e effectuera le paiement qui lui sera remboursé après avoir été validé, numérisé et envoyé au service. Cette procédure a suscité de vives réactions de notre part (nous ne sommes pas la banque de l'État) et de la part des RE qui voient encore une fois une (sur)charge de travail supplémentaire. Ce «changement de paradigme» irrite la SPFF. Une discussion plus précise de cette procédure était fixée avec M. Siggen au 19 décembre - après la mise sous presse de ce numéro. À suivre donc. (ge)

On est sur la bonne voie

Le 14 novembre, une délégation de la SPFF et du GFMES¹ a rencontré M. Stéphane Noël, chef de service du SESAM² et Mme Patricia Gaillard, inspectrice. Il s'agissait de faire une nouvelle fois le point sur l'avancement des travaux de coordination autour de la mise en œuvre de la loi sur la pédagogie spécialisée. En effet, il y a lieu maintenant de trouver une culture commune pour l'ensemble des enseignant-es spécialisé-es qui interviennent dans nos classes, soit en MAO (mesures ordinaires) soit en MAR (mesures renforcées). Le projet guidé par un bureau de coordination prend forme et chacun-e y trouve petit à petit ses marques. Une identité professionnelle propre à ce secteur se met en place, ainsi qu'une intervision par établissement ou région. Des points spécifiques ont été abordés, mais globalement la SPFF estime que le travail avance d'une manière satisfaisante pour le bien de nos collègues et aussi des élèves pris en charge. (ge)

¹ Groupement fribourgeois des maîtres et maitresses de l'enseignement spécialisé.

² Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide

ROMANDIE-CAMPUS

"AVEC NOUS
Où tu veux
Quand tu veux..."

Shop

+41(0)58 317 18 08
info@romandie-campus.com
www.romandie-campus.com

Une décision assumée

Le 5 novembre dernier, la FAFE¹ décidait de ne plus soutenir la manifestation organisée par le SSP pour notre Caisse de prévoyance. Cette décision rapide en a surpris plus d'un.e. Quelques lignes pour quelques infos complémentaires.

.....
Gaétan Emonet, président de la SPFF



Les communications du début du mois de novembre concernant la Caisse de pension ont engendré beaucoup d'incertitudes au sein du personnel. Compte tenu du climat actuel, il est bon d'apporter quelques précisions. Pour rappel, le comité de la FEDE² a décidé dans sa séance du 2 octobre de se rallier au projet du Conseil d'État. Deux motifs ont notamment convaincu le comité. Tout d'abord, le projet a été négocié avec force lors de nombreuses séances avec le Gouvernement ce qui a amené à des résultats probants et à des améliorations par rapport aux propositions initiales mises en consultation l'automne dernier, malgré les pertes de rente qui restent importantes. À ce stade, les négociations étaient à leur terme et le projet était trop avancé pour obtenir encore des modifications. Ensuite, le spectre du rejet de ce projet par le peuple fin 2020 faisait courir le risque de mesures encore plus dures et de pertes encore plus importantes.

Le 9 octobre, la FAFE a convoqué une assemblée qui a voté une résolution demandant soit une augmentation du montant des mesures transitoires de 380 à 500 millions, soit une augmentation salariale supplémentaire en compensation des pertes subies. Nous avons transmis cette résolution avec le soutien de la FEDE tout en demandant de pouvoir rencontrer au plus vite la délégation du Conseil d'État pour les questions de personnel. Cet appel a été entendu et le mercredi 30 octobre, M. Godel, M. Siggen et Mme Demierre nous ont reçus avec M. Bernard Fragnière, président de la FEDE. La discussion a été franche et constructive. Les représentant-es du Gouvernement ont confirmé qu'il était hors de question de modifier le projet, mais ont par contre exprimé leur compréhens-

sion envers la frustration du personnel, conscient-es des sacrifices consentis par rapport aux mesures d'économie et par rapport aux péréorations engendrées par le projet actuel. C'est pour cette raison qu'ils ont accepté d'entrer en matière sur la requête d'une augmentation salariale supplémentaire.

Ce principe a été accepté par le Conseil d'État lors de sa séance hebdomadaire du 5 novembre. Il nous l'a fait savoir par courrier dans lequel il précise qu'il est exclu de modifier le projet et que, «concernant une nouvelle amélioration salariale, le Conseil d'État la réalisera indépendamment du projet de la Caisse de prévoyance au moment qu'il jugera opportun». Pour la FAFE, c'est un engagement ferme qui répond à notre résolution du 9 octobre, c'est la dernière amélioration encore possible. À ce stade, remettre en doute la bonne foi du Conseil d'État relevait de la pure spéculation, d'autant plus que des signaux favorables et des garanties nous ont été donnés par après. C'est pourquoi la FAFE, devant cette situation, s'est ralliée à la FEDE et a décidé d'entrer en matière sur le projet présenté, non sans hésitations.

La FAFE, respectivement ses associations membres, n'ont eu de cesse durant les derniers mois de défendre le personnel avec force et ce n'est pas trahir la volonté d'une assemblée que d'avoir pris l'option de soutenir le projet avec les nouveaux éléments en notre possession et d'avoir fait preuve d'un certain pragmatisme. Cette décision est assumée, même si elle fait peser le lourd poids des responsabilités sur nos épaules.

¹ Fédération des Associations Fribourgeoises des Enseignants

² Fédération des Associations du Personnel du Service public du Canton de Fribourg

GT Horaire scolaire: premier constat d'échec

À la demande de la SPG, un groupe de travail (GT) étudiant l'épineuse question de l'horaire scolaire s'est rencontré à la quinzaine depuis début septembre. Son mandat: déterminer dans un premier temps si de «légers aménagements», à couts constants, pouvaient être opérés pour la rentrée 2020 afin de soulager légèrement les tensions qui se cristallisent à l'école primaire depuis l'introduction du mercredi matin et pouvoir étudier plus sereinement dans un deuxième temps une véritable réforme de l'horaire scolaire. Au sein du groupe de travail, il est apparu assez rapidement que les conditions cadres imposées par la première partie du mandat ne permettaient pas de trouver une solution pour la rentrée 2020. Il était en effet difficile pour les partenaires de s'en tenir à la première partie du mandat. C'est avec un sentiment de frustration partagée par d'autres membres du groupe de travail que nous sommes sortis de ces séances. Néanmoins, nous pensions au moins avoir pu démontrer l'inanité de la 29e période. Or, il n'en est rien. Visiblement, la conseillère d'État demande que le scénario de la 29e période soit encore approfondi et de nouvelles rencontres sont agendées jusqu'à la fin de l'année scolaire. Il est vrai que la 29e période était mentionnée en toutes lettres dans le mandat du GT. Nous avons exigé qu'elle soit retirée, mais le secrétariat général n'est pas entré en matière. Si le département n'envisage pas d'augmenter l'horaire hebdomadaire de nos collègues du cycle, qui enseignent 22 périodes de 45 minutes par semaine, il envisage visiblement sans difficulté un horaire où les enseignant-es du primaire enseigneraient 29, voire 30 périodes. Néanmoins, le département doit désormais comprendre que les enseignant-es du primaire ont aujourd'hui besoin d'une véritable reconnaissance des difficultés grandissantes rencontrées sur le terrain et que de vraies mesures doivent impérativement être prises rapidement pour améliorer leurs conditions de travail, notamment par une diminution drastique des tâches administratives et l'introduction de véritables moyens pour l'école inclusive.

L'assemblée générale de la SPG qui s'est tenue le 26 novembre a réaffirmé sa volonté de refuser toute augmentation du temps d'enseignement et de la charge de travail des enseignant-es. L'AG a mandaté le comité d'attendre la rencontre prévue de 16 décembre avec la conseillère d'État et la secrétaire générale avant de déterminer si la SPG accepte de poursuivre les discussions autour de l'horaire scolaire. (fm)

Sorties scolaires: le sacrifice d'une école publique pour toutes et tous au nom de la gratuité?

Un arrêt du Tribunal fédéral a réaffirmé en 2017 la gratuité de la scolarité obligatoire. Toute activité organisée sur temps scolaire ne doit ainsi engendrer aucune dépense pour les familles. Ces frais doivent donc se reporter sur l'État et les communes. Dès la rentrée 2019, l'application de cet arrêté a posé de nombreuses questions qui n'ont aujourd'hui obtenu aucune réponse satisfaisante, notamment en ce qui concerne l'achat de flûtes à bec. La SPG s'inquiète tout particulièrement de voir la prestation aux élèves touchée. En effet, toutes les pistes envisagées à ce jour par le département visent une diminution drastique des sorties scolaires et des camps. Tout projet qui viserait à limiter les camps à l'école primaire serait particulièrement dommageable à une époque où il est si important de travailler sur le vivre ensemble. De plus, les enseignant-es partent pour l'instant en camp sur une base de volontariat, mais paradoxalement, limiter les camps à un degré en particulier en primaire, revient à l'y rendre obligatoire et induit une modification des cahiers des charges ou l'introduction d'un cahier des charges complémentaire. Si l'organisation des classes se complexifie d'année en année, cette nouvelle contrainte n'apaisera en rien les tensions que l'exercice suscite aujourd'hui. Un groupe de travail s'est réuni deux fois durant le mois de novembre. Le rythme de travail imposé et les délais impartis rendent toute consultation effective de la base impossible et réduisent le groupe à un rôle d'alibi. Une consultation de façade où les participant-es sont appelé-es à se prononcer sur trois scénarios qui réduisent tous les prestations offertes aux élèves.

Enfin, comme le titrait la *Tribune de Genève*, cet arrêt s'insinue ainsi jusque dans des menus détails, telle la traditionnelle marmite de l'Escalade. Néanmoins, il est important de préciser que, contrairement à ce que prétend le porte-parole du DIP, nul ne peut prouver que «des ressources (soient) disponibles dans chaque établissement pour partager ce moment avec les élèves». Aucune ressource supplémentaire n'a été allouée par l'État pour soutenir cette tradition; au contraire, il en a laissé le soin aux communes ou aux associations de parents d'élèves, exposant ainsi les élèves aux inégalités de traitement – qu'il prétend par ailleurs combattre en appliquant à la lettre cet arrêté. En effet, si certaines communes ont décidé d'offrir une marmite à leurs élèves, cette pratique n'a pas été généralisée et certain-es élèves risquent bien de devoir se contenter de marmites en papier.



© Philippe Martin



+41 (0)22 329 26 60
www.spg-syndicat.ch

Le DIP protège-t-il réellement l'intégrité psychique et physique de ses élèves?

Depuis la publication du rapport *Ramadan*, le Département de l'instruction publique s'évertue à améliorer la protection de ses élèves. Quelles mesures a-t-il mises en place depuis, d'une part pour redonner confiance aux élèves et à l'institution et, d'autre part, réaffirmer clairement l'absence de toute tolérance quant aux relations sexuelles entre enseignant·es et élèves?

Francesca Marchesini, présidente de la SPG



Dans la vision bureaucratique qui le caractérise, les principales mesures prises pour le moment ont consisté à écrire et publier des procédures et des directives.

Ainsi, les enseignant·es ont vu leur devoir de fonction s'étendre à leur sphère privée le 17 juillet 2019. La directive D.RH.00.25 est en cours de réécriture afin d'aboutir, il faut l'espérer, à une version raisonnablement restrictive. De plus, le DIP a introduit le 20 septembre 2018 la procédure de maltraitance. Si ces deux actes administratifs poursuivent un but louable, ils démontrent avant tout une parfaite méconnaissance du rapport qu'un·e enseignant·e peut entretenir avec ses élèves et des mécanismes sociaux à combattre pour garantir plus de sécurité aux élèves. Il est évidemment indispensable de proscrire les propos dégradants, xénophobes, homophobes, transphobes, sexistes et surtout les comportements touchant à l'intégrité sexuelle, même consentis, vu le rapport de subordination qui caractérise les relations entre enseignant·es et élèves. Néanmoins, les faits reprochés à Tariq Ramadan ne sont pas dus à une méconnaissance des directives. Il était déjà évident à l'époque que ce type de relation entre un·e enseignant·e et un·e élève était inacceptable et, d'ailleurs, le rapport démontre que les enseignant·es ayant recueilli le témoignage d'élèves ou nourri des soupçons ont pris leurs responsabilités et ont transmis les éléments en leur possession à leur hiérarchie. C'est malheureusement au niveau des différentes hiérarchies que l'information n'a pas été relayée. Ainsi, le département publie une directive qui charge davantage encore la responsabilité des enseignant·es, mais rien pour contraindre davantage les directions à prendre leurs responsabilités. Ces mécanismes s'observent encore actuellement au sein de ce même département qui prétend protéger ses élèves.

Dans le même esprit, on peut s'interroger sur la procédure «maltraitance». Pour les élèves notamment, le concept de «maltraitance» est surtout lié aux problèmes familiaux. Or, il faut nommer clairement les problèmes pour les identifier et les affronter! Tout au contraire, le DIP fait figurer le harcèlement sexuel dans une longue liste qui fait coexister des sujets, certes tous importants, mais relevant de statuts très différents. Cette énumération de problèmes disparates dont la gravité et le traitement ne sont pas forcément comparables, ajoute à la confusion. Une manière d'aligner des concepts qui ne contribue certainement pas à clarifier les enjeux de ladite procédure. Ainsi, faute d'apporter une quelconque plus-value en terme de protection des élèves, elle ne fait que démontrer, une fois de plus, la profonde incompréhension de ces problématiques de la part du département.

De plus, si le département veut vraiment garantir l'intégrité psychique et physique de ses élèves, il serait temps, en 2019, l'année de la grève féministe, qu'il commence à véritablement s'engager pour lutter contre toute forme de discrimination. Mais, pour ce faire, il faudra d'abord qu'il se départisse lui-même d'une gestion RH profondément discriminante. Comment un département qui entend lutter contre les discriminations, notamment sexistes, qui prétend protéger l'intégrité des élèves, mais dont le Service école et médias propose le 11 novembre des billets gratuits pour aller voir le dernier film de Roman Polanski, pédophile reconnu, peut-il être crédible?

Ainsi, si j'étais particulièrement inquiète, en apprenant le départ à la retraite de Francine Dupenloup, je suis soulagée d'apprendre qu'à la suite d'une question urgente déposée au Grand Conseil, le poste laissé vacant par Madame Égalité sera vraisemblablement véritablement renforcé.

Néanmoins, il reste encore beaucoup à faire pour construire cette école qui garantisse réellement l'intégrité de ses élèves.

En effet, la manière dont différentes affaires internes sont traitées démontre l'absolu besoin de confier le traitement de ce type de dossier à un organe externe. À ce jour, tout est pensé pour que les dossiers soient traités à l'interne par les RH, mais les procédures actuelles privent les personnes lésées (élève ou enseignant·e) et le traitement ne sont pas forcément comparables, ajoute à la confusion. Une manière d'aligner des concepts qui ne contribue certainement pas à clarifier les enjeux de ladite procédure. Ainsi, faute d'apporter une quelconque plus-value en terme de protection des élèves, elle ne fait que démontrer, une fois de plus, la profonde incompréhension de ces problématiques de la part du département.

Enfin, le DIP devrait commencer, à l'interne, par porter et défendre les revendications féministes du 14 juin en appliquant un véritable respect des temps

partiels, en assurant une véritable protection de ses collaborateur·trices atteint·es dans leur personnalité ou victimes de harcèlement, en menant une véritable lutte contre les propos et comportements sexistes sur les lieux de travail, en permettant aux enseignant·es de se former sur temps scolaire, en assouplissant sa politique RH afin de permettre une meilleure conciliation de la vie privée et professionnelle et ainsi véritablement compenser et réduire les inégalités sociales qui pénalisent encore trop souvent les femmes, entre autres. En effet, en observant, notamment, la différence de traitement entre les enseignant·es du primaire et les enseignant·es du secondaire et à plus forte raison, les enseignant·es du secondaire II, le DIP démontre qu'il a encore beaucoup à apprendre en matière d'égalité hommes-femmes, car comme partout ailleurs, plus le corps professionnel est massivement représenté par des hommes, plus il bénéficie et profite d'une véritable reconnaissance professionnelle au sein du département.

la clémence



Depuis quelques semaines, la logistique informatique de l'État a décidé d'offrir à ses employé·es une nouvelle version de sa messagerie afin que les fonctionnaires puissent lire les nombreuses lettres d'informations proposées en tout temps et en tout lieu sans compromettre la sécurité du Grand État.

L'idée était louable, la mise en œuvre plus discutable, comme souvent hélas quand il s'agit de proposer des outils informatiques efficaces.

Pour les enseignant·es, par exemple, il faut tout d'abord mettre à disposition de l'État son téléphone portable pour recevoir un sms permettant de joindre sa messagerie professionnelle sur son propre ordinateur, les deux payés bien sûr par les braves employé·es pour lire avec attention la prose de leur employeur! De plus, il faut bien sûr accepter que l'État prenne la main sur son téléphone, tout comme Google, en acceptant que son employeur puisse effacer ses données personnelles à distance y compris les photos de famille!

Ce chemin du combattant reste encore à ce jour impraticable pour les enseignant·es vivant en France voisine. Dans le Grand Genève, il n'y a pas que les enfants frontalier·ères qui sont exclus de l'école publique, les enseignant·es aussi...

Olivier Hinderberger

Offres et avantages FMEP

Les membres SPVal et AVECO peuvent bénéficier des avantages qui sont proposés par leur faitière FMEP (Fédération des Magistrats, des Enseignants et du Personnel de l'État)



Détails et informations sur www.fmep.ch, puis *avantages membres*. (os)

Tournoi de foot pour les Enseignants Valaisans Francophones

Le mercredi 10 juin 2020, dès 14 heures, est organisé à Chalais le 2e Tournoi des Enseignants Valaisans Francophones (TEVF). Cette année, trois disciplines distinctes sont proposées aux différentes équipes:

- un tournoi de football (5 joueurs + 1 gardien pour des équipes mixtes ou non mixtes)
- un tournoi de pétanque (3 joueurs par équipe)
- un tournoi de cartes (par paires, atout imposé).

La finance d'inscription pour le tournoi (avec un lot par équipe) est fixée à Fr. 50.- par tranche de 10 participants par établissement.

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 31 janvier 2020 chez Fabrice Ballestraz fabrice.ballestraz@gmail.com

Retrouvez les bulletins d'inscriptions sur les sites SPVal et AVECO.

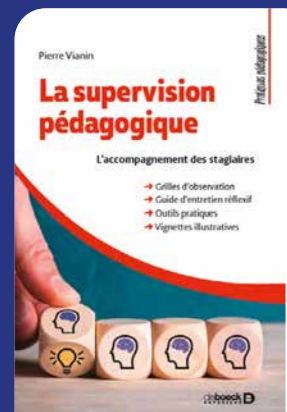
Collègue écrivain valaisan

Suite de notre rubrique consacrée aux écrits de nos collègues valaisan·nes avec Pierre Vianin, enseignant spécialisé et professeur à la HEP-VS. Il vient de publier un livre consacré à la supervision pédagogique qui présente très concrètement et en les exemplifiant, une procédure, des outils pratiques, des grilles et des démarches utiles au superviseur·euse.

Les cinq étapes de la démarche sont développées: la préparation de la supervision; l'observation et ses outils; la préparation de l'entretien; l'entretien de supervision; la définition d'un objectif personnel.

L'ouvrage s'adresse à toutes les personnes qui accompagnent un·e enseignant·e dans sa pratique, aux praticien·nes-formateur·trices, mais également aux superviseur·euses HEP (les inspecteur·trices scolaires, les directeurs et directrices d'école, les conseillers et conseillères pédagogiques, etc.). Contact: Pierre.Vianin@hepvs.ch

Cette mise en lumière de créations littéraires est ouverte aux autres collègues. Transmettre les infos à presidence@spval.ch. (os)



Les enjeux scolaires = PPDC ou PGDC

L'école doit relever de multiples défis qui peuvent s'apparenter à la résolution d'équations mathématiques. Dans chaque dossier, un savant équilibre et un consensus doivent être trouvés entre le Plus Petit Dénominateur Commun et le Plus Grand Dénominateur Commun.

Olivier Solioz, président de la SPVal



Cette mise en balance des intérêts est inscrite au menu quotidien des enseignant·es. Elle se matérialise par une savante programmation des facteurs d'organisation, de gestion, de didactique, de méthodologie, de matériel, de discipline, d'intervenant·es, d'inconnues, etc. La prise en compte de ces variables est le pain quotidien dans nos classes. Pour certain·es, ces équations peuvent très vite devenir des sources de bug. La gestions des paramètres peut s'apparenter à des épreuves qui surclassent les participant·es à ce concours scolaire. Vient alors un message d'erreur qui nécessite la consultation de spécialistes ou de personnes ressources.

Illustrons certaines situations scolaires qui demandent aux enseignant·es des talents de «bossu·es des maths». Certain·es élèves bénéficient de mesures de compensations des désavantages qui impliquent la transformation ou l'adaptation des fiches existantes ou des ressources de l'animation pédagogiques. L'équation demande ici de faire le choix du PPDC¹ ou du PGDC²: adapter uniquement les fiches pour les quelques élèves concernés ou le faire pour tous. En cas de création de A à Z d'une nouvelle activité ou une rédaction de documents, les critères «de base» pour les Dys doivent être appliqués dès les premiers caractères.

Ces adaptations «graphiques» sont à mettre en lien avec les objectifs visés. Elles ne touchent pas le fond des activités, mais uniquement la forme. Lors de la composition d'épreuves normatives et sommatives, les mêmes outils de mise en page doivent être utilisés comme PPDC. Les formulations des consignes et les items-objectifs des exercices constituent

la base de l'épreuve. L'adaptation des révisions pour les élèves au bénéfice de mesures doit se faire de concert avec les enseignant·es spécialisé·es en suivant les décisions officielles. C'est alors qu'il faut «régler» la question du PGDC.

Pour complexifier le travail des collègues, il faut intégrer la variable des différents supports numériques ou papiers des MER – moyens d'enseignement romands – et autres moyens officiels. Ces petits éléments peuvent devenir des épreuves «sources d'erreurs» ou «éliminatoires» pour certain·es collègues. Et petite cerise sur le gâteau, les livres du·de la maître·sse et autres moyens didactiques et méthodologies des nouveaux moyens de mathématiques sont prioritairement disponibles en ligne sur ESPER³. En cas de coupure de connexion, les enseignant·es sont devant de vraies inconnues étant donné que l'impression est «fortement déconseillée ou pas expressément adaptée» et que la version hors-ligne n'intègre pas toutes les fonctionnalités.

Sans avoir suivi une formation d'algèbre ou de programmeurs dans une HES, les collègues sont quotidiennement appelés à résoudre de nouvelles équations avec de nombreuses inconnues et des variables de plus en plus complexes. La reconnaissance par les autorités de ces changements, des besoins de soutiens et de ressources, ainsi que d'améliorations des conditions sur les terrain sont fortement souhaitées et attendues.

¹ PPDC: Point commun qui n'en compte aucun autre plus petit que lui.

² PGDC: Point commun qui n'en compte aucun autre plus grand que lui.

³ Espace des moyens d'enseignement romands – www.ciip-esper.ch.

Mission impossible

Si vous l'acceptez, votre mission sera d'amener à bon port toutes et tous les élèves de votre classe, quel que soit leur niveau. Pour vous aider... un maximum d'encouragements et quelques outils. Ce texte s'autodétruira... ou pas à la fin de votre lecture.

.....

David Rey, président de l'AVECO



La nécessité de la différenciation comme concept applicable à la scolarité ne fait plus aucun doute. Cependant, la complexification de cette dernière depuis quelques semestres devient telle qu'il me semble légitime de se demander si le système n'a pas atteint ses limites et d'en énoncer les raisons.

Dès la création du Cycle d'orientation en Valais, certains établissements ont opté pour la mise en place de classe à niveaux pour les branches dites «principales» et de classes hétérogènes pour toutes les autres branches. La LCO de 2009 a imposé le passage à ce système pour les derniers centres scolaires du secondaire I. Cette obligation a certes fait débat chez les enseignant-es du secondaire I et n'a pas plu à tout le monde, mais dans son ensemble, le concept est admis. Cet objectif louable et humaniste ne doit pas être remis en cause.

Si l'objectif ne doit pas être remis en question, par contre la mise en pratique doit être interrogée. La complexité toujours grandissante de la différenciation inquiète.

Différencier son enseignement au sein d'un même groupe pour des élèves d'un, deux, voire trois niveaux bien différents fait partie des tâches quotidiennes des enseignant-es. Malgré la complexité du pensum, leur travail, dans tous les degrés de la scolarité obligatoire, est admirable.

Les constats quotidiens, les discussions entre collègues, ainsi que l'analyse de la loi sur le CO démontrent cependant que ce système devient difficilement gérable dans le cadre de la gestion de la classe, voire des programmes. Les écarts de niveaux sont grandissants. Il devient difficile de déterminer si dans une classe il y a un, deux ou six niveaux différents: élèves de niveau I, niveau II, au bénéfice d'appui, de mesures de compensation des désavantages, allophones primo, allophones secundo, post-allophone, troubles divers...

Il devient dès lors de plus en plus difficile d'apporter l'aide nécessaire à chacun-e en fonction de sa difficulté, illusoire en 45 minutes d'être attentif-ve à la progression de toutes et tous les élèves, quasi impossible d'achever les programmes souvent trop ambitieux, chimérique de pouvoir préparer des cours de plus en plus diversifiés. Que peut-on faire dès lors?

L'idée de former davantage les enseignant-es à la différenciation est souvent citée par les institutions de formations et les autorités. Posséder un corps enseignant parfaitement formé en différenciation, au fait des avancées des neurosciences, habitué à jongler entre les niveaux est plus que souhaitable afin de posséder une école de qualité, mais cela ne résoudra certainement pas le problème.

Pour se former, se renseigner, préparer des périodes suffisamment diversifiées et différenciées, échanger et collaborer avec les enseignant-es spécialisé-es, les logopédistes, orthophonistes, ainsi que toutes les autres intervenant-es, préparer et corriger des évaluations adaptées, les enseignant-es ont besoin de temps et de moyens. Je vois bien sûr venir ceux qui prétendent que l'enseignant-e a du temps pour le faire (nombre de périodes, vacances scolaires). Je leur répondrai que le temps de préparation et de correction est à reconsidérer, car il découlait de systèmes bien plus simples et que le temps à disposition n'est pas le seul problème: fatigue inhérente à la complexification de la tâche, manque d'énergie pour gérer tous les cas, problèmes de disciplines découlant du nombre élevé de cas à gérer. Additionnez ces différents facteurs et vous comprendrez bien que la mission est presque impossible.

Pour conclure sur une note plus chaleureuse, chères et chers collègues valaisans et romands, je vous adresse au nom de l'AVECO nos meilleurs vœux pour l'année à venir.